

Politique de confidentialité agents

Préambule :

Le présent document a pour but de vous renseigner sur la manière dont sont traitées vos données personnelles en tant qu'agent de l'Université de Picardie Jules Verne.

Est considérée comme une donnée personnelle toute information vous concernant en tant qu'individu.

L'UPJV est responsable du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elle définit les finalités (buts) ainsi que les moyens associés à l'utilisation de vos données personnelles.

A ce titre, elle s'engage à mettre en œuvre une politique de protection des données personnelles et à en assurer la meilleure confidentialité.

L'UPJV a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez contacter pour toute question, demande d'information ou réclamation :

contact.cnil@u-picardie.fr

Quelles sont les données traitées par l'UPJV ?

L'UPJV est susceptible de traiter les données suivantes :

- Données d'état civil
- Données relatives à la situation familiale
- Données relatives à la situation militaire
- Données relatives à la vie professionnelle
- Données relatives au parcours scolaire et aux études
- Données relatives au casier judiciaire
- Données bancaires
- Données d'ordre médical ou concernant de votre état de santé (pour des besoins d'aménagement de poste, pour le suivi des maladies professionnelles...)
- Numéro de sécurité sociale
- Données concernant la nationalité et la situation administrative sur le territoire français.
- Droits au congé et autres avantages
- Données relatives au permis de conduire

Si d'autres données personnelles venaient à être collectées, vous en seriez informés spécifiquement au moment du recueil.

Pour quelles finalités les données sont-elles traitées ?

L'UPJV traite les données de ses agents pour assurer la gestion et la rémunération du personnel, satisfaire à ses obligations légales et organiser le fonctionnement et la vie sociale de l'université (fonctionnement des instances, services procurés aux agents...).

La collecte et le traitement des données personnelles des agents sont fondés sur les bases légales suivantes : l'exécution du contrat de l'agent, l'exécution des missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, le respect d'obligations légales incombant à l'université, l'intérêt légitime de l'université ou le consentement.

Les différentes finalités de traitement sont les suivantes :

- la gestion de la paye ;
- la gestion du dossier administratif de l'agent, tenu conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ainsi qu'aux dispositions statutaires, conventionnelles ou contractuelles qui régissent les intéressés ;
- le suivi administratif des visites médicales ;
- la réalisation d'états statistiques ou de listes de agents pour répondre à des besoins de gestion administrative ;
- la gestion des annuaires internes et des organigrammes nominatifs ;
- la gestion des dotations individuelles en fournitures, équipements ;
- la gestion des élections des instances nationales, académiques ou de l'université ;
- la gestion des réunions des instances de l'université ;
- la gestion des actions sociales et culturelles ;
- la gestion de la communication interne par le biais des listes de diffusion ; institutionnelles ;
- l'évaluation professionnelle des agents ;
- la gestion des compétences professionnelles internes ;
- la gestion de la carrière et de la mobilité nationale et internationale ;
- la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- le suivi des demandes de formation et des périodes de formation effectuées ;
- l'organisation des sessions de formation ;
- l'évaluation des connaissances et des formations ;
- La vérification du casier judiciaire pour tout recrutement par concours ou par contrat ;
- La gestion de la santé au travail ;

Les données personnelles sont traitées uniquement pour l'usage auquel elles sont destinées, sauf si – dans des circonstances exceptionnelles – nous avons l'autorisation ou l'obligation de les utiliser pour un autre usage (en cas de réquisitions judiciaires par exemple).

Certaines catégories particulières de données personnelles, telles que les informations sur le genre, la santé ou les conditions médicales, sont traitées pour remplir des obligations légales (telles que celles concernant personnels en situation de handicap et à des fins de santé et de sécurité). Avec votre consentement, cette information peut également être partagée avec les

services de santé et sociaux afin de vous aider à vous absenter ou faciliter votre retour au travail.

Qui sont les destinataires des données ?

Les données collectées sont transmises aux personnes habilitées chargées de la gestion du personnel en service central et en composante ainsi qu'aux supérieurs hiérarchiques des agents.

Des informations sont également transmises entre différentes entités de l'université pour des raisons opérationnelles :

- vers la Direction des Systèmes d'Information (DISIP) pour alimenter le référentiel d'identité numérique et ainsi vous donner accès à l'ensemble des services numériques de l'UPJV ;
- vers le service de médecine de prévention, pour l'organisation des visites médicales ;
- vers la Direction des affaires générales, institutionnelles et juridiques (DAGIJ) pour la gestion des instances et les élections des conseils de l'UPJV, ainsi qu'en cas de recours ;
- vers l'agence comptable et la Direction des Finances, notamment dans le cadre du remboursement des frais de mission ;
- vers les directions en charge du montage et de la gestion des projets nécessitant des justificatifs de dépenses ;
- vers les composantes et les services communs.

Les données peuvent par ailleurs être divulguées à des organismes externes avec lesquels l'UPJV a des obligations telles que :

- La DRFiP (Direction Régionale des Finances Publiques) pour le versement du salaire et l'édition de vos fiches de paye ;
- le CROUS pour offrir la possibilité de manger à tarif préférentiel dans les restaurants gérés par le CROUS ;
- Hcéres et l'IGAENR dans le cadre des campagnes d'évaluations ;
- La caisse des dépôts pour Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction Publique, le Compte individuel de formation et la mise à jour du compte de retraite additionnelle ;
- Les organisations syndicales ;
- Le service des retraites de l'État pour le calcul de vos droits à la retraite ;
- La MGEN : la liste des fonctionnaires titulaires ou stagiaires et des agents contractuels nouvellement nommés ou affectés au sein de l'Université ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la gestion de carrière (liste des agents promouvables, lauréats de concours...) ou l'établissement de statistiques.

Des données personnelles sont-elles transférées à l'étranger ?

Les données peuvent, sous certaines conditions, être transmises vers un pays situé hors de l'Union européenne dans le cadre exclusif de la mobilité internationale. Tout transfert de données en dehors de l'Union européenne est effectué moyennant des garanties appropriées, notamment contractuelles, en conformité à la réglementation.

Pendant combien de temps l'UPJV conserve-t-elle les données personnelles ?

Les données personnelles sont conservées uniquement le temps nécessaire, en fonction des besoins de l'activité et en conformité avec les obligations légales ou réglementaires imposant leur conservation sur une période donnée.

Notamment, la durée d'utilité administrative du dossier individuel de l'agent a été fixée à quatre-vingts ans après la date de naissance de ce dernier à l'exception de certains documents dont la durée de conservation est de 1 à 10 ans après de la cessation de fonction de l'agent. Pour en savoir plus sur les documents conservés dans le dossier lors de l'archivage : <https://www.cdg86.fr/media/uploads/sonata/ged/0001/10/151351-communication-donnees-caractere-personnel-20200515.pdf>

L'UPJV s'assure de la confidentialité et de la sécurité des données personnelles pendant toute la durée où elles sont stockées.

Quels sont vos droits s'agissant de vos informations personnelles ?

Vous disposez des droits suivants :

- Etre informé sur le traitement de vos données personnelles (droit d'information).
- Accéder aux données personnelles vous concernant (droit d'accès).
- Faire corriger une information personnelle erronée (droit de rectification).
- Restreindre l'utilisation de vos informations personnelles – soit leur accessibilité, soit leur utilisation (droit de limitation).
- Obtenir une copie de vos informations personnelles ou les faire transférer à une autre organisation (droit à la portabilité).
- Obtenir la destruction d'une information personnelle si sa conservation n'est plus justifiée (droit d'effacement).
- Refuser que vos informations personnelles soient manipulées à des fins ne relevant pas d'une obligation légale (droit d'opposition).
- Formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem.

L'UPJV s'engage à respecter les droits accordés aux personnes dans le cadre de la protection de leurs données personnelles.

Si vous avez une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles, ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter le délégué à la protection des données en envoyant un email ou un courrier à l'adresse suivante :

Université de Picardie Jules Verne
Direction des Affaires Générales, Institutionnelles et Juridiques
1 Chemin du Thil - CS52501 - 80025 Amiens Cedex 1
80025 Amiens

Email : contact.cnil@u-picardie.fr

Est-il obligatoire de fournir ses données personnelles ?

L'agent n'aura jamais pour obligation de fournir ses informations personnelles, mais ne pourra pas exercer ses fonctions au sein de l'UPJV si cette dernière n'est pas en mesure de conserver les données dont elle a besoin. Seules les données nécessaires à la relation statutaire ou contractuelle sont collectées, et l'UPJV s'engage à ce qu'elles soient protégées et utilisées de manière responsable et justifiée.

L'UPJV utilise-t-elle des processus de décision automatisée concernant ses agents ?

Aucun processus de décision automatisée n'est mis en place concernant les agents de l'UPJV.

Puis-je adresser une réclamation à la CNIL ?

En cas d'exercice de vos droits ou de réclamation concernant le traitement de vos données personnelles, si nous ne parvenons pas à vous donner satisfaction, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES (CNIL) - 3 Place de Fontenoy –
TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 Tel. : 01 53 73 22 22

<https://www.cnil.fr/plaintes>